

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 MARS 2025

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions

3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025

4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Nomination maire suppléant

4.3 Résiliation de la résolution numéro 21-06-182 relative à l'utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

5. Règlements

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 655-25-4 modifiant le Règlement 655-03, tel qu'amendé, concernant la paix, l'ordre et les nuisances

5.2 Adoption du Règlement numéro 487-25-2 modifiant le Règlement numéro 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la ville, de contrôle et de suivi budgétaire

5.3 Adoption du Règlement numéro 611-25-2 modifiant le Règlement numéro 611-00, tel qu'amendé, sur le programme de revitalisation et sur les crédits de taxes foncières afin de l'abroger

5.4 Adoption du Règlement numéro 699-25-32 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'autoriser les habitations jumelées dans la zone RX-1

5.5 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 761-25 décrétant une dépense et un emprunt de 7 325 000 \$ pour la réfection des infrastructures des rues Taylor, Best, Dutch et de Philipsburg

6. Administration générale et finances

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de février 2025

6.2 Autorisation de contribution financière – Bourse d'études – École Massey-Vanier

6.3 Autorisation de contribution financière - Bourse d'études – École Jean-Jacques-Bertrand

6.4 Autorisation de contribution financière – Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (AphpBM)

6.5 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle

6.6 Autorisation de signature de l'avenant no. 2 du bail avec la Sûreté du Québec pour le local au 80, rue Cyr à Bedford

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

7. Aménagement et urbanisme

- 7.1 Dépôt du registre des permis du mois de février 2025
- 7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 24 février 2025
- 7.3 PIIA – 7, rue des Bâtisseurs
- 7.4 PIIA – 1, rue Marziali – Remplacement de porte et fenêtres

8. Loisirs et culture

- 8.1 Demande de gratuité – CABBE – Collecte de sang 2025
- 8.2 Autorisation de barrages routiers pour collecte de fonds et guignolée – CABBE
- 8.3 Autorisation de contribution financière – Concert bénéfice au profit de l'organisme Pleins Rayons
- 8.4 Autorisation de contribution financière – Club de patin artistique CPA Bedford
- 8.5 Résolution de la Ville de Bedford approuvant la réalisation du projet circonflexe
- 8.6 Autorisation de signature de l'entente entre la Ville de Bedford et l'Association de hockey mineur de Bedford concernant le dek hockey pour l'année 2025
- 8.7 Acceptation de l'offre de service d'Espace MUNI relativement à l'accompagnement personnalisé pour la mise à jour de la politique familiale de Bedford
- 8.8 Appui au projet « Achat de matériel pour la cuisine de la popote roulante de Bedford » - Programme Fonds région et ruralité

9. Service des travaux publics et services techniques

- 9.1 Octroi de contrat de gré à gré - Installation de clôture au futur par à chien
- 9.2 Octroi de contrat de gré à gré - Installation de clôture aux futurs terrains de pickleball
- 9.3 Octroi de contrat de gré à gré - Installation d'un système d'éclairage aux futurs terrains de pickleball
- 9.4 Octroi de contrat de gré à gré - Travaux d'excavation et de pavage des futurs terrains de pickleball
- 9.5 Octroi de contrat de gré à gré - Planchers des chambres de l'aréna.
- 9.6 Octroi de contrat - Acquisition d'un tracteur versatile utilitaire
- 9.7 Autorisation de paiement à Robert Boileau inc. pour des services reliés à la réparation de notre surfaceuse
- 9.8 Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi - Approbation et autorisation de signature

10. Service incendie et sécurité publique

- 10.1 Adoption du rapport annuel 2024 An 8 – Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
- 10.2 Autorisation de paiement – Atelier et Découpage Bourgea 2014 Inc.

11. Ressources humaines

- 11.1 Dépôt de la liste des embauches au 4 mars 2024
- 11.2 Embauche d'un employé en remplacement au poste d'ouvrier de voirie aux travaux publics

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

12. Dépôt de correspondance

- 12.1 Proposition de dépôt de candidature au Programme de reconnaissance des villages-relais (Programme)
- 12.2 Remerciement du Regroupement des Gens d'Affaires de Bedford et région
- 12.3 Remerciement du CPSC Main dans la main

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

- 14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 4 mars 2025 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette
Pierre Le Blanc
Mona Beaulac

Marie-Pier Tougas
Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier
et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

25-03-70

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

25-03-71

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Non-octroi de contrat pour l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées – BED20250213
- Création et embauche au poste cadre de Coordonnateur gestion des eaux
- Autorisation de paiement du décompte No.5 pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable)
- Autorisation de signature du document pour les conditions d'octroi d'une aide financière de la Fondation John R. McConnell pour le centre de formation des pompiers de Bedford

Et en retirant le point suivant :

- Embauche d'un employé en remplacement au poste d'ouvrier de voirie aux travaux publics

ADOPTÉE

N.M. **Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 28 février sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

25-03-72 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025**

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025.

ADOPTÉE

N.M. **Tour de table des membres du conseil**

25-03-73 **Nomination maire suppléant**

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Claude Dubois;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil désigne à compter du 4 mars 2025 la conseillère Marie-Pier Tougas à titre de mairesse suppléante de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, se terminant le 8 juillet 2025.

Que ce conseil désigne également à compter du 4 mars 2025 le conseiller Marie-Pier Tougas comme représentante de la Ville de Bedford en remplacement de M. Dubois au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire pour une durée de 4 mois, se terminant le 8 juillet 2025.

ADOPTÉE

25-03-74 **Résiliation de la résolution numéro 21-06-182 relative à l'utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection**

Considérant que la résolution numéro 21-06-182 relativement au vote par correspondance pour les électeurs (trices) de plus de 70 ans avait été adoptée dans le contexte de la pandémie de la Covid-19;

Considérant qu'il n'est plus nécessaire d'utiliser le vote par correspondance pour les électeurs (trices) de plus de 70 ans résidant à Bedford;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac

Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

25-03-74
(suite)

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil résilie la résolution numéro 21-06-182 relative à l'utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection.

De transmettre la présente résolution à Élections Québec et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

25-03-75

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 655-25-4 modifiant le Règlement 655-03, tel qu'amendé, concernant la paix, l'ordre et les nuisances

Le conseiller Daniel Audette donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement numéro 655-25-4 modifiant le Règlement 655-03, tel qu'amendé, concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

Je dépose et présente le projet de règlement numéro 655-25-4 modifiant le Règlement 655-03, tel qu'amendé, concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

25-03-76

Adoption du Règlement numéro 487-25-2 modifiant le Règlement numéro 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la ville, de contrôle et de suivi budgétaire

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 février 2025, par monsieur le conseiller Daniel Audette par le biais de la résolution 25-02-39;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance du conseil municipal et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 487-25-2 modifiant le Règlement numéro 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la ville, de contrôle et de suivi budgétaire.

ADOPTÉE

25-03-77

Adoption du Règlement numéro 611-25-2 modifiant le Règlement numéro 611-00, tel qu'amendé, sur le programme de revitalisation et sur les crédits de taxes foncières afin de l'abroger

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 février 2025, par monsieur le conseiller Pierre Le Blanc par le biais de la résolution 25-02-40;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance du conseil municipal et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

25-03-77
(suite)

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 611-25-2 modifiant le Règlement numéro 611-00, tel qu'amendé, sur le programme de revitalisation et sur les crédits de taxes foncières afin de l'abroger.

ADOPTÉE

25-03-78

Adoption du Règlement numéro 699-25-32 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'autoriser les habitations jumelées dans la zone RX-1

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 par la conseillère Marie-Pier Tougas par le biais de la résolution 25-01-32;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ordinaire du conseil municipal et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Considérant que le premier projet de règlement numéro 699-25-32 a été adopté le 14 janvier 2025 par le biais de la résolution 25-01-33;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 4 février 2025 à 18h30;

Considérant que le deuxième projet de règlement numéro 699-25-32 a été adopté le 4 février 2025 par le biais de la résolution 25-02-42;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 699-25-32 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'autoriser les habitations jumelées dans la zone RX-1.

ADOPTÉE

25-03-79

Adoption du Règlement d'emprunt numéro 761-25 décrétant une dépense et un emprunt de 7 325 000 \$ pour la réfection des infrastructures des rues Taylor, Best, Dutch et de Philipsburg

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 février 2025, par monsieur la conseillère Mona Beaulac par le biais de la résolution 25-02-41;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance du conseil municipal et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement d'emprunt numéro 761-25 décrétant une dépense et un emprunt de 7 325 000 \$ pour la réfection des infrastructures des rues Taylor, Best, Dutch et de Philipsburg.

ADOPTÉE

25-03-80

Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de février 2025

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 28 février 2025, au montant de 871 972,34 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 4 mars 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-81

Autorisation de contribution financière – Bourse d'études – École Massey-Vanier

Considérant que l'école Massey-Vanier continue comme à chaque année à reconnaître les accomplissements de ses élèves graduant en 2025;

Considérant que pour ce faire, le comité d'organisation sollicite la Ville de Bedford pour une contribution financière sous forme de Bourse d'études;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accorde une bourse d'études d'un montant de 250 \$ à un finissant de l'école Massey-Vanier, Classe 2025, résidant dans la Ville de Bedford.

Que ce conseil nomme le maire, M. Claude Dubois pour remettre ladite bourse lors du gala des finissants qui se tiendra le jeudi 29 mai 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-82

Autorisation de contribution financière - Bourse d'études – École Jean-Jacques-Bertrand

Considérant que l'école Jean-Jacques-Bertrand continue comme à chaque année à reconnaître les accomplissements de ses élèves graduant en 2025;

Considérant que la remise officielle des bourses pour les élèves du 5^e secondaire est prévue le 19 juin 2025;

Considérant que pour ce faire, le comité d'organisation sollicite la Ville de Bedford pour une contribution financière sous forme de Bourse d'études;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde une bourse d'études d'un montant de 250 \$ à un(e) finissant(e) de l'école Jean-Jacques-Bertrand, Classe 2025, résidant dans la Ville de Bedford.

Que ce conseil nomme le maire, M. Claude Dubois, pour assister à la remise officielle des bourses prévue le jeudi 19 juin 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-83

Autorisation de contribution financière – Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (AphpBM)

Considérant que l'Association des personnes handicapées physiques de Brome- Missisquoi (AphpBM) sollicite le soutien de la Ville de Bedford dans le cadre de leur campagne de financement pour l'accessibilité inclusive « Cœur à cœur avec notre communauté »;

Considérant que la campagne de financement 2025 a pour objectif de poursuivre un véritable « cœur à cœur » avec la communauté de Brome-Missisquoi, afin de renforcer les liens de solidarité et d'améliorer un cœur à la fois, l'attitude des gens face à l'accessibilité inclusive;

Considérant que le financement recueilli servira à maintenir leur bottin électronique sur l'accessibilité dans Brome-Missisquoi qui compte +/- 550 commerces et édifices fédéraux, provinciaux et municipaux puis que du même coup, ce dernier alimente les données vers leur application pour téléphone intelligent « AccèsFacile/EasyAccess »;

Considérant que la Ville de Bedford désire appuyer la cause de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil accorde un don de 150 \$ à l'Association des personnes handicapées physique de Brome-Missisquoi.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-84

Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle

Considérant que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

Considérant que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

Considérant que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes);

Considérant que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

Considérant par ailleurs que le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

25-03-84
(suite)

De demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la ministre et députée de notre territoire, madame Isabelle Charest.

De transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

ADOPTÉE

25-03-85

Autorisation de signature de l'avenant no. 2 du bail avec la Sûreté du Québec pour le local au 80, rue Cyr à Bedford

Considérant que la Ville de Bedford souhaite continuer de mettre à la disposition de la Sûreté du Québec un local sur notre territoire;

Considérant que la Ville a un bail depuis plusieurs années avec la Sûreté du Québec pour l'occupation d'une partie du bâtiment situé au 80, rue Cyr à Bedford;

Considérant que le présent bail vient à échéance le 31 décembre 2026 et qu'il y a lieu de prévoir la signature de l'avenant no.2 à la proposition de location;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le conseil autorise monsieur le directeur général, Richard Joyal, à signer l'avenant no.2 du bail avec la Sûreté du Québec pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

N.M.

Dépôt du registre des permis du mois de février 2025

N.M.

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 24 février 2025

25-03-86

PIIA – 7, rue des Bâtisseurs

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 418;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, daté du 2022-12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 23-041, daté du 2023-12-22;

25-03-86
(suite)

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence au plan d'architecture sont maintenant :

- de l'acier couleur gris orageux sur la portion AC1;
- de l'acier couleur gris orageux sur la portion AC2;
- de l'acier de couleur « bouleau fumé » posé à la verticale sur la portion AC3.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-03-87

PIIA – 1, rue Marziali – Remplacement de porte et fenêtres

Considérant la demande soumise afin de remplacer 6 fenêtres de bois en façade par des fenêtres blanches à guillotine présentant des carreaux dans la partie supérieure de la fenêtre;

Considérant la demande de remplacer une porte de façade;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-03-88

Demande de gratuité – CABBE – Collecte de sang 2025

Considérant que le Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ tiendra une collecte de sang les mardis 20 mai et 7 octobre 2025.

Considérant que la salle Arlène-Murray est disponible à ces dates;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le CABBE à utiliser la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour la tenue desdites collectes de sang, les mardis 20 mai et 7 octobre 2025, et ce, sans frais.

ADOPTÉE

25-03-89

Autorisation de barrages routiers pour collecte de fonds et guignolée – CABBE

Considérant que le Centre d'Action Bénévole de Bedford et région (CABBE) désire tenir deux barrages routiers et, pour ce faire, sollicite la permission auprès de la ville pour les dates suivantes :

- 4 octobre 2025 de 9h00 à 16h au profit de Centraide Richelieu-Yamaska;
- 29 novembre 2025 de 9h00 à 16h00 dans le cadre de la guignolée.

25-03-89
(suite)

Considérant que l'organisme souhaite installer des affiches, des boîtes de collecte de denrées et d'argent pour la guignolée, à certains endroits de la ville dont : les commerces, les écoles ainsi que dans les bâtiments municipaux;

Considérant que le ramassage des denrées alimentaires se tiendra le 7 décembre de 13h00 à 18h00;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le CABBE à tenir les barrages routiers aux intersections des rues de l'Église et Cyr, et du Pont et Cyr, les 4 octobre et 29 novembre 2025 et ce, pour fin de collecte de fonds.

Que ce conseil autorise le CABBE à installer des boîtes de denrées et d'argent ainsi que l'affichage à cet effet.

ADOPTÉE

25-03-90

Autorisation de contribution financière – Concert bénéfique au profit de l'organisme Pleins Rayons

Considérant que le Choeur des Armand en collaboration avec l'organisme Pleins Rayons sollicitent la Ville de Bedford pour une contribution financière;

Considérant que le Choeurs des Armand s'implique socialement pour organiser leur concert-bénéfice qui aura lieu les 23 et 24 mai 2025, afin de récolter des fonds au profit de l'organisme Pleins Rayons;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise une contribution financière au montant de 250 \$, à l'organisme le Choeur des Armand dans le cadre de leur levée de fonds sous forme de concert bénéfique tenue les 23 et 24 mai 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-91

Autorisation de contribution financière – Club de patin artistique CPA Bedford

Considérant que le CPA Bedford a transmis sa liste de patineurs/patineuses, pour la saison 2024-2025, qui résident sur le territoire de la Ville de Bedford;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 1400 \$ au CPA Bedford, représentant un montant de 100 \$ pour chacun des 14 patineurs/patineuses demeurant dans la Ville de Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-92

Résolution de la Ville de Bedford approuvant la réalisation du projet circonflexe

Considérant que le gouvernement du Québec reconnaît que le loisir et l'activité physique constituent des éléments favorisant la santé des citoyens en encourageant un mode de vie actif;

Considérant que le coût des équipements de loisirs constitue l'un des principaux obstacles à la pratique régulières d'activités physiques, en particulier pour les populations plus vulnérables;

Considérant que Loisirs et Sport Montérégie a été mandaté par le gouvernement du Québec pour développer le projet circonflexe visant les prêts d'équipements à la population via différents points de services;

Considérant l'appel de projet circonflexe admissible présentement doit offrir à la population un accès gratuit à des équipements récréatifs, sportifs, de plein air et/ou adaptés, par la création de centrales de prêt et/ou d'unités mobiles;

Considérant l'intérêt de la Ville de Bedford d'acquérir une unité mobile pour faciliter le déplacement des équipements de loisirs;

Considérant que les projets retenus pourront être financé jusqu'à un maximum de 30 000 \$;

Considérant que Loisir et Sport Montérégie subventionnera jusqu'à 80 % du montant nécessaire à la réalisation du projet et que la Ville de Bedford devra fournir les 20 % restants sous forme de contribution financière, matérielle ou en services;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le dépôt d'une offre pour le projet circonflexe et confirme son intérêt à participer au développement une meilleure accessibilité pour le prêt d'équipements avec l'acquisition notamment d'une unité mobile.

Que ce conseil approuve la réalisation du projet circonflexe et désigne madame Mélissa Gagnon, ou son remplaçant, pour signer et compléter tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE

25-03-93

Autorisation de signature de l'entente entre la Ville de Bedford et l'Association de hockey mineur de Bedford concernant le dek hockey pour l'année 2025

Considérant que la Ville de Bedford est maître d'œuvre des activités de loisirs sur son territoire;

Considérant que la Ville désire que ses citoyens bénéficient d'activités offertes telles que le dek hockey sur sa surface de jeu;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente avec l'Association du hockey mineur de Bedford;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le maire, Claude Dubois, et son directeur général, Richard Joyal à signer l'entente entre la Ville de Bedford et l'Association du hockey mineur de Bedford relativement aux activités de dek hockey pour la période du 1^{er} avril au 1^{er} novembre 2025.

ADOPTÉE

25-03-94

Acceptation de l'offre de service d'Espace MUNI relativement à l'accompagnement personnalisé pour la mise à jour de la politique familiale de Bedford

Considérant qu'Espace MUNI a une expertise en matière de politique familiale municipale (PFM) depuis plus de 30 ans;

Considérant que la Ville de Bedford doit revoir sa politique familiale;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'offre de services d'Espace MUNI relativement à l'accompagnement personnalisé pour la mise à jour de la politique familiale de Bedford incluant le plan d'action;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil municipal accepte l'offre de service d'Espace MUNI relativement à l'accompagnement personnalisé pour la mise à jour de la politique familiale de Bedford, incluant le plan d'action, pour un montant de 11 148 \$ (frais de déplacement inclus), plus les taxes applicables.

Que ce conseil municipal autorise le directeur général, Richard Joyal, à signer ladite offre de services pour et au nom de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-95

Appui au projet « Achat de matériel pour la cuisine de la popote roulante de Bedford » - Programme Fonds région et ruralité

Considérant la demande d'appui soumise aux municipalités par la popote roulante de Bedford dans le dépôt de leur projet au programme Fonds région et ruralité demandant du financement pour l'achat d'équipements de cuisine;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil appuie la popote roulante de Bedford dans leur dépôt de projet au programme Fond région et ruralité demandant du financement pour l'achat d'équipement de cuisine.

Que la présente résolution et une lettre d'appui soient transmises à la popote roulante de Bedford afin de confirmer notre soutien.

ADOPTÉE

25-03-96

Octroi de contrat de gré à gré - Installation de clôture au futur parc à chien

Considérant qu'il est nécessaire de faire installer une clôture près du sentier de la nature pour le futur parc à chien;

Considérant les propositions soumises;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

25-03-96
(suite)

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à l'entreprise L.L. Rénovation pour un montant de 21 511,68 \$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-97

Octroi de contrat de gré à gré - Installation de clôture aux futurs terrains de pickleball

Considérant qu'il est nécessaire de faire installer de la clôture pour les futurs terrains de pickleball.

Considérant les propositions soumises;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à l'entreprise L.L. Rénovation pour un montant de 35 444,03 \$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-98

Octroi de contrat de gré à gré - Installation d'un système d'éclairage aux futurs terrains de pickelball

Considérant qu'il est nécessaire de faire installer un système d'éclairage aux futurs terrains de pickelball;

Considérant les propositions soumises;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à l'entreprise Champigny Électrique Inc. pour un montant de 29 864,28 \$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-99

Octroi de contrat de gré à gré - Travaux d'excavation et de pavage des futurs terrains de pickleball

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'excavation et de pavage pour les futurs terrains de pickleball;

Considérant les propositions soumises;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à l'entreprise J.A. Beaudoin Ltée pour un montant de 99 611,33 \$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-100

Octroi de contrat de gré à gré - Planchers des chambres de l'aréna

Considérant qu'il est nécessaire de refaire les planchers des chambres de l'aréna;

Considérant les propositions soumises;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à l'entreprise PRO-DÉCOR DUFRESNE INC, pour un montant de 64 386,00 \$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-101

Octroi de contrat - Acquisition d'un tracteur versatile utilitaire

Considérant qu'il est requis de procéder à l'acquisition d'un tracteur versatile utilitaire;

Considérant que la Ville de Bedford a procédé à un appel d'offres public sur SEAO, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant qu'une (1) entreprise a déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres soit :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
9295-4221 Québec Inc.	309 000 \$

Considérant qu'à la suite de l'analyse de la soumission celle-ci s'avère conforme aux documents d'appel d'offres;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

25-03-101
(suite)

Que ce conseil octroie le contrat pour l'acquisition d'un tracteur versatile utilitaire, au plus bas soumissionnaire conforme soit à 9295-4221 Québec inc., pour un montant de 309 000 \$, taxes incluses.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-102

Autorisation de paiement à Robert Boileau inc. pour des services reliés à la réparation de notre surfaceuse

Considérant le bris de notre surfaceuse à l'aréna;

Considérant que le coût des travaux de réparation est de 18 278,06 \$, taxes incluses;

Considérant la nécessité de procéder à la location d'une surfaceuse de remplacement au montant de 5 033,21 \$, incluant les taxes applicables;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc

Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture d'un montant de 18 278,06 \$, (taxes incluses), ainsi que le paiement de la facture no. 103540 d'un montant de 5 033,21 \$ (taxes incluses) à Robert Boileau inc. pour les services reliés à la réparation de notre surfaceuse.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-103

Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi - approbation et autorisation de signature

Considérant que la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

Considérant que l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement »), lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

Considérant qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

Considérant que le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

25-03-103
(suite)

Considérant que le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

Considérant que ÉEQ a identifié la MRC de Brome-Missisquoi comme l'organisme signataire pour conclure une telle entente;

Considérant que l'entente-cadre rédigée par ÉEQ exige que l'organisme municipal possède « la compétence relativement au domaine de la gestion des matières recyclables, et ce, pour tout le territoire d'application »;

Considérant qu'il y a lieu à ce que les municipalités locales délèguent à la MRC de Brome-Missisquoi certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial;

Considérant que toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régie, notamment avec une municipalité régionale de comté, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

Considérant que l'année 2025 en sera une de transition et que la délégation de compétence en lien avec les matières résiduelles sera évolutive et que des modulations à la présente entente pourraient être apportées;

Considérant que la MRC de Brome-Missisquoi a fait parvenir l'entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables pour commentaires aux municipalités locales et soumis une version ajustée;

Considérant que les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, afin de conclure l'entente intermunicipale précitée;

Considérant que 20 des municipalités ont signé *l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi*;

Considérant que les dispositions de l'article 15 de *l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi* prévoit qu'il est possible pour une municipalité d'adhérer à ladite entente selon les conditions prévues;

Considérant que la municipalité de Saint-Armand a manifesté via la résolution 24-12-519 son désir de joindre *l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi*;

Considérant que l'entente originale a été modifiée et acheminée à l'ensemble des municipalités du territoire :

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le conseil de la Ville de Bedford approuve le remplacement de *l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi* (*l'«Entente»*).

Que le conseil autorise et mandate le maire et le directeur général ou la directrice générale en son absence, à signer pour et au nom de la ville ladite *Entente*.

25-03-103
(suite 2)

Que le conseil nomme à titre de représentant de la ville le maire, monsieur Claude Dubois et à titre de substitut madame la conseillère Marie-Pier Tougas pour siéger au sein du comité intermunicipal de ladite *Entente* et à y participer activement.

Que le conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l'*Entente*, la ressource occupant la fonction de directrice générale adjointe et greffière au sein de la municipalité.

Que la présente résolution remplace la résolution 24-07-236.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

25-03-104

Adoption du rapport annuel 2024 An 8 – Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte sept (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail;

Considérant que le rapport annuel 2024 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Bedford;

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2024 An 8;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la Ville de Bedford adopte le rapport d'activités annuel 2024 An 8 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

25-03-105

Autorisation de paiement – Atelier et Découpage Bourgea 2014 Inc.

Considérant la nécessité d'acheter des casiers pour la future caserne incendie;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le paiement à Atelier et Découpage Bourgea 2014 Inc. au montant de 44 168,00 \$ (incluant les taxes applicables), pour l'achat de casiers pour la future caserne incendie.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

- N.M. **Dépôt de la liste des embauches au 4 mars 2025**
- N.M. **Dépôt d'une lettre de proposition de dépôt de candidature au Programme de reconnaissance des villages-relais (Programme)**
- N.M. **Dépôt d'une lettre de remerciement du Regroupement des Gens d'Affaires de Bedford et région**
- N.M. **Dépôt d'une lettre de remerciement du CPSC Main dans la main**
- 25-03-106 **Non-octroi de contrat pour l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées – BED20250213**
- Considérant que la Ville de Bedford a procédé à un appel d'offres public, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), pour l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées;
- Considérant qu'une (1) entreprise a déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres soit:
- | Soumissionnaire(s) | Montant (taxes incluses) |
|---|--------------------------|
| Aquatech Société de Gestion de l'Eau inc. | 310 288,78 \$ |
- Considérant que pour des raisons de natures administratives, la Ville de Bedford ne souhaite pas octroyer ledit contrat;
- Considérant que la Ville de Bedford ne s'est engagée à accepter aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité envers les soumissionnaires;
- Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que ce conseil n'octroi pas contrat pour l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées – BED20250213.
- ADOPTÉE
- 25-03-107 **Création et embauche au poste cadre de Coordonnateur gestion des eaux**
- Considérant que la priorité du conseil municipal est d'assurer une saine gestion des eaux sur le territoire de la Ville de Bedford;
- Considérant l'importance d'avoir une employée dédiée à temps plein dans nos installations à l'usine de filtration;
- Considérant la création d'un nouveau poste cadre de Coordonnateur gestion des eaux à la Ville de Bedford;
- Considérant les années d'expériences de madame Anick Laplante à notre usine de filtration;
- Considérant que le projet de contrat de travail a été déposé au conseil;

25-03-107
(suite)

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

De créer le poste cadre de Coordonnateur gestion des eaux à la Ville de Bedford avec les tâches décrites dans le contrat de travail.

Que ce conseil autorise l'embauche de madame Anick Laplante, au poste de Coordonnateur gestion des eaux, avec une entrée en fonction le 31 mars 2025, et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-108

Autorisation de paiement du décompte No.5 pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable)

Considérant l'octroi d'un contrat à Groupe Mécano inc. pour les travaux de remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable), et ce, en vertu de la résolution 24-05-173 et pour un montant de 1 012 828,58 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 30 septembre 2024, et ce, en vertu de la résolution 24-10-319 pour un montant de 149 287,87 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 10 décembre 2024, et ce, en vertu de la résolution 25-01-28 pour un montant de 191 896,86 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 19 décembre 2024, et ce, en vertu de la résolution 25-01-29 pour un montant de 507 004,84 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.4 pour les travaux réalisés jusqu'au 24 janvier 2025, et ce, en vertu de la résolution 25-02-60 pour un montant de 37 078,05 \$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.5 pour les travaux réalisés jusqu'au 27 février 2025 et la recommandation de paiement faites par GBI pour un montant de 41 025,20 \$ incluant les taxes;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.5 au montant de 41 025,20 \$ (incluant les taxes applicables) à Groupe Mécano inc..

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-03-109

Autorisation de signature du document pour les conditions d'octroi d'une aide financière de la Fondation John R. McConnell pour le centre de formation des pompiers de Bedford

Considérant que la Ville de Bedford a déposé une demande d'aide financière pour l'amélioration du centre de formation des pompiers de la Ville de Bedford;

Considérant que la Fondation John R. McConnell a fait parvenir un document pour les conditions d'octroi d'une aide financière de 50 000 \$ pour l'amélioration du centre de formation des pompiers de Bedford;

Considérant que la Ville de Bedford s'engage à respecter les conditions relatives à cette aide financière et doit autoriser monsieur Richard Joyal, directeur général, à signer le document pour les conditions d'octroi;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que la Ville de Bedford autorise monsieur Richard Joyal, directeur général, à signer le document pour les conditions d'octroi d'aide financière de la Fondation John R. McConnell;

De plus, la Ville de Bedford souhaite remercier la Fondation John R. McConnell pour sa contribution financière de son projet d'amélioration du centre de formation des pompiers de Bedford.

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 28 février sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Trois (3) personnes se prévalent de la période de questions comme suit :

- Au sujet 9.6, c'est quoi le tracteur que la ville a acheté?
- Avec l'embauche de madame Laplante, est-ce que c'est elle qui va remplacer Aquatech?
- Il y a beaucoup de dépenses au service des travaux publics, est-ce que c'était prévu dans les budgets ou c'est payé avec le surplus?
- Avec tous les travaux effectués à l'usine, est-ce que les données de l'étude concernant l'eau vont changer?

25-03-110

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que la séance soit levée à 19h42.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière